

LA CROIX

Rapport des frères de Saint-Jean : « L'objectif a été d'abord la guérison de notre congrégation »

Par **Recueilli par Céline Hoyeau**, le 27/6/2023 à 02h37

Un rapport sur des cas d'abus sexuels et spirituels au sein de la communauté Saint-Jean a été publié lundi 26 juin. Prieur général des frères de Saint-Jean, le père François-Xavier Cazali revient sur les enjeux de ce rapport, fruit de plus de trois ans de travail de relecture et d'analyse des dérives systémiques à l'intérieur de la congrégation.



La Croix : Que représente ce rapport pour vous aujourd'hui ?

Frère François-Xavier Cazali : C'est l'aboutissement d'un très gros travail, demandé par le chapitre général en 2019. Ce rapport était nécessaire parce que nous avons découvert l'ampleur des abus dans la communauté, d'une part, avec le premier rapport de la commission SOS abus, et l'existence d'une préhistoire des abus d'autre part, avec les résultats des premiers travaux sur les archives des dominicains.

Abus sexuels chez les frères de Saint-Jean : un rapport à la fois juge et partie

Il s'agissait de découvrir s'il y avait un lien, et lequel, entre cette préhistoire de l'Eau vive, affaire dans laquelle le père **Marie-Dominique Philippe** avait été gravement complice, et ce qui s'était passé dans la communauté. Ce rapport fournit une clarté essentielle pour nous car nous voulons être délivrés de ce mal, et

qu'il ne puisse plus se reproduire.

Vous avez sollicité des experts extérieurs mais c'est vous qui pilotez le rapport et non une instance indépendante. Pourquoi ce choix ?

F.-X. C. : Faire appel à des experts extérieurs, au sein d'une commission mixte, a été une évidence pour nous au chapitre de 2019. Ce principe d'altérité est très important à nos yeux pour les processus de réforme que nous menons et dans nos diverses instances.

Nous avons toutefois choisi que des frères participent à la commission en raison de leur connaissance, de l'intérieur, de la communauté, qui nous paraissait nécessaire. Dès le point de départ, la pilote de l'étude psychologique et systémique, Dominique Struyf, a demandé la présence d'un frère, formé en psychologie par ailleurs, pour avoir une connaissance de l'intérieur.

Abus sexuels dans l'Église : les ramifications souterraines des frères Philippe

Cette présence était aussi importante étant donné qu'une des principales sources historiques du rapport sont nos archives, dont aucun historien n'avait de connaissance préalable. Autre raison, le rapport a recours assez abondamment à des témoignages de victimes, avec qui nous étions engagés à la confidentialité. Enfin, ce travail, nous l'avons mené à l'intention de notre communauté et pour cela nous avons voulu faciliter l'appropriation et être aussi partie prenante de la recherche.

Avez-vous eu peur de confier le rapport à une instance indépendante et extérieure à la communauté ?

F.-X. C. : Le but de ce rapport n'est pas de rassurer l'extérieur – je pense que le fait de l'avoir commandé et de le publier nous expose grandement, au contraire. Quelle autre institution expose de cette manière ses archives dans tant de détails qui ne sont pas à notre gloire ? Le but de ce rapport, comme son titre l'indique, est de comprendre et guérir. Nous nous efforçons d'être honnêtes.

EN RÉSUMÉ - Frères de Saint-Jean : 5 points à retenir du rapport sur les abus

Notre démarche, notre objectif, a été d'abord la guérison de notre congrégation. Pour cela, cette tonalité liée à des frères ayant vécu de l'intérieur cette histoire nous a semblé plus efficace. Cela donnait une sorte de garantie à l'ensemble des membres de la congrégation, frères et sœurs, qu'ils sont compris aussi de l'intérieur. Il faut voir que dans ce rapport beaucoup de choses vont étonner les frères, des énormités que nous n'avions pas vues.

Parmi celles-ci figure le constat que le père Marie-Dominique Philippe, longtemps admiré pour son brillant enseignement, a en réalité perverti la tradition de l'Église et n'était pas au niveau qu'on lui attribuait...

F.-X. C. : Beaucoup de frères et sœurs ont compris qu'il y a eu une exagération de la stature intellectuelle du père Philippe. Le rapport permet de le poser. Ce n'est pas une parole dernière et finale, ce rapport est amené à être complété par d'autres travaux, externes et internes à la communauté. La partie théologique du rapport est destinée à être travaillée la plume à la main, en premier lieu par tous ceux qui ont été formés par le père Philippe, ceux qui l'ont eu comme maître à penser : pour eux, il est nécessaire de revisiter et de faire un discernement entre ce qui les a éclairés et ce qui était perverti.

Frères de Saint-Jean et abus sexuels : un ultime rapport fruit d'un travail collectif

Il y a un discernement à faire et à se délester de l'autorité excessive y compris sur le plan intellectuel, que le père Philippe a eue sur la congrégation. Et pour ceux qui se rattachent encore à l'enseignement du père Philippe, ce rapport est un avertissement pour comprendre que cette pensée nécessite une critique approfondie.

Pour cela, faut-il tout refonder, faire tabula rasa ?

F.-X. C. : Non, car nous avons vécu ensemble des choses authentiques. Cette histoire sombre n'est pas le tout de notre histoire ; c'est une histoire au sein d'une autre histoire qui, elle, vaut la peine d'être vécue.

Abus chez les frères de Saint-Jean : la chronologie des faits

Aujourd'hui, comment vous situez-vous vis-à-vis des victimes ?

F.-X. C. : Elles ont un rôle capital dans le point de départ de ce rapport, car grâce à leur témoignage, leur

courage, la communauté a été ébranlée et a pu faire ce travail de vérité. Ce rapport constitue un acte de reconnaissance du mal qui a été commis et que nous voulons réparer. Il est aussi l'occasion de renouveler aux victimes notre demande de pardon au nom de la communauté.

Pour beaucoup, la véracité de cet engagement doit passer par une indemnisation. Allez-vous payer ?

F.-X. C. : Nous n'avons pas attendu la Commission reconnaissance et réparation (CRR) pour verser déjà des sommes. C'était au cas par cas. Aujourd'hui, nous sommes en train de signer des protocoles avec la CRR. Et nous allons tout faire pour payer aux victimes les montants fixés par cette commission.

Recueilli par Céline Hoyeau